

« Mobilisation générale pour développer pleinement la filière de la PAC ! »

< La PAC est une filière EnR dont le développement doit être une priorité claire au niveau de l'Etat, en remplacement du fioul >, estime une récente étude du cabinet de conseil parisien Carbone 4, qui ajoute que la PAC « possède toutes les qualités pour contribuer de façon importante au chantier de rénovation des bâtiments ». Les maisons chauffées au fioul doivent être « une cible prioritaire pour ce chantier », parce que - argumente l'étude - le fioul est à la fois « le mode de chauffage le plus cher » et « le plus émissif de CO₂ ». La PAC est « une solution de substitution économique et écologique aux énergies fossiles », insiste l'étude, qui ajoute, à propos de la PAC air/eau, que c'est une « solution idéale en complément d'une chaudière fioul ou gaz » et qu'elle permet « une très forte baisse des émissions de CO₂ » par rapport au fioul. Au sujet de la PAC hybride, l'étude souligne que c'est « une solution prometteuse » qu'il faut « favoriser ».

Chez Carbone 4, on reconnaît toutefois que le coût d'investissement pour une PAC est « au moins 2 fois supérieur à celui d'une chaudière fioul ». < Dans le cas d'une maison fioul énergivore, les économies d'énergie liées au remplacement de la chaudière par une PAC permettent un temps de retour sur investissement de treize ans (hors crédit d'impôt), mais, dans le cas d'une maison fioul déjà performante ou d'une maison chauffée au gaz, les économies d'énergie générées par une PAC ne sont pas suffisantes pour rentabiliser l'investissement par rapport au maintien de l'énergie fossile >, poursuit l'étude. Elle propose, pour les particuliers, la création de solutions de financement « innovantes » afin de lever cette « barrière » du coût d'investissement. Elle demande aussi que la filière de la PAC soit « aidée » à mieux promouvoir le produit vis-à-vis du particulier, et ce « en raisonnant en coût complet, avec des outils d'analyse économique adaptés ». L'étude recommande, « pour développer pleinement la filière de la PAC », une « mobilisation » à la fois de l'Etat, des fabricants, des distributeurs et des installateurs, ainsi que des actions « urgentes » de formation et de communication (en particulier pour améliorer l'image de la PAC dans l'opinion). Concernant les certificats d'économie d'énergie, l'étude demande une valorisation des filières PAC et PAC hybrides « à leur juste niveau ». Elle juge, d'autre part, qu'un dimensionnement standard par typologie de maisons individuelles fioul, ainsi que des réglages « simplifiés », permettront de réduire les coûts et d'améliorer les performances réelles. < Afin d'apporter une solution adaptée à chaque logement, ajoute l'étude, une cartographie des offres et des cibles de marché associées doit être réalisée (dimensionnement, cas d'usage et de réglages) pour permettre un meilleur accès au marché. > L'étude souhaite par ailleurs que la qualification des installateurs devienne « plus ambitieuse ». Elle recommande aussi de « systématiser la mise en service de l'installation via un tiers de confiance accompagnée d'une extension de garantie, d'une proposition de services de maintenance et d'un suivi dans la durée ».

Génie climatique : plutôt du mieux en Ile-de-France

L'écart entre les proportions d'entreprises franciliennes de génie climatique et d'isolation estimant leur activité en hausse ou en baisse au second trimestre 2013 aboutit à un solde négatif de - 4% (contre - 33% au trimestre précédent). C'est ce qui ressort de la dernière enquête trimestrielle de conjoncture de la Fédération française du bâtiment du « Grand Paris », qui souligne que le solde d'opinion se rapproche ainsi « de l'équilibre ». Les opinions exprimées par les entreprises franciliennes de génie climatique et d'isolation font apparaître une tendance bien orientée, au second trimestre 2013 (par rapport à la même période de l'an passé), en locaux non résidentiels neufs, en carnet de commandes et en trésorerie, ainsi que pour l'ensemble de l'activité. Par contre, la tendance est plutôt mal orientée en entretien-amélioration, ainsi que pour l'évolution des effectifs. En logement neuf et en prévision de prix, la tendance est à la stabilité. Pour le troisième trimestre de 2013, le solde d'opinion (prévisionnel), pour l'activité du génie climatique et de l'isolation en Ile-de-France, est un - 10% (contre - 25% lors de la précédente enquête trimestrielle). 59% des entreprises franciliennes de génie climatique et d'isolation s'attendent à une stabilité de l'activité de l'ensemble de l'industrie du bâtiment en Ile-de-France au troisième trimestre, 35% pronostiquent une tendance plutôt en baisse et 6% une tendance plutôt en hausse. Ce qui aboutit à un solde d'opinion négatif (- 29%), mais en amélioration de quatre points par rapport à la précédente enquête.

Pour les écoles, « Bercy » recommande de multiples équipements de génie climatique

Rattaché à « Bercy », l'Observatoire économique de l'achat public vient de publier un guide de l'efficacité énergétique dans les établissements scolaires qui recommande de « privilégier impérativement les équipements à haute performance » lors de l'installation ou du renouvellement d'un système de chauffage et/ou de production d'ECS. Parmi les systèmes recommandés par ce guide, on citera le chauffage biomasse et les systèmes centralisés de climatisation à eau glacée, ainsi que les chaudières à condensation gaz ou fioul et les chaudières à basse température qui, indique le guide, engendrent des économies d'énergie, respectivement, d'au moins 30% et d'au moins 15% à 20% « par rapport à une chaudière de plus de quinze ans ». En ECS, le guide souligne que « l'installation doit être de qualité », il conseille la pose de chauffe-eau thermodynamiques. Ceux-ci, « en couvrant jusqu'à 70% des besoins d'ECS, permettent de diminuer la facture énergétique de 50% par rapport à une solution classique », estime le guide, qui, par ailleurs, indique que « 50 à 70% des besoins d'ECS peuvent aussi être couverts par le solaire thermique ». Concernant les PAC aérothermiques ou géothermiques, le guide signale qu'elles permettent « une économie d'énergie d'au moins 30% par rapport à une installation de chauffage classique ». Quant aux systèmes de ventilation à modulation de débit et aux centrales de traitement d'air (CTA), ils offrent, par rapport à une ventilation classique, respectivement des économies d'énergie de 20 à 70% pour les solutions les plus performantes et d'au moins 20%, indique le guide. Il explique, d'autre part, que « les gains attendus par la mise en place d'une GTB représentent une économie d'environ 10 à 30% de la consommation énergétique ». En matière de récupération de chaleur sur CTA ou caissons double flux, le guide signale que les échangeurs air/air à plaques ou à roue permettent de récupérer « de 50 à 80% des calories de l'air extrait ».

- **EN BREF.** Le président de la République vient de présenter des « plans de reconquête industrielle » visant, notamment, à permettre en EnR, d'une part, « le développement d'un leadership technologique français pour sécuriser, face à la concurrence internationale, les marchés émergents comme, par exemple, la géothermie », d'autre part, « le déploiement des énergies thermiques autour de filières industrielles françaises d'équipement ».